

Des sources de financement complémentaires



Jouer de la complémentarité des fonds est au cœur de la stratégie d'accompagnement du Pays. En complément des financements rendus possible par le Pays (cf. fiche 6 à 10), d'autres dispositifs peuvent être mobilisés selon la nature de votre projet : des fonds européens (Feder, Feader, FSE), conventions de massif, dispositifs spécifiques financiers (Fisac), appels à projets...

La veille du Pays en la matière et sa parfaite connaissance des critères d'éligibilité et des procédures de chacun d'eux lui permettent, selon votre projet, de les mobiliser au coup par coup ou de vous orienter avec pertinence vers le dispositif le plus à même de faciliter la mise en place de votre projet.

Les fonds structurels européens : le Feder, le Feader et le FSE

Ces trois fonds s'adressent en priorité à des projets répondant à des thématiques de développement économique pour Feder, de développement rural et agricole pour Feader et de création d'emploi et de plus-values sociales pour le FSE.

Informations complémentaires :
www.languedoc-roussillon.eu

La Convention de Massif

Pour des projets situés en zone de montagne et ayant trait à l'agriculture, au tourisme et à la biodiversité, les fonds d'Etat (FNADT) entrant dans le cadre de la convention de Massif peuvent être mobilisés.

Informations complémentaires :
www.datar-pyrénées.gouv.fr

Les appels à projets

Le Pays en tant qu'acteur du réseau de développement local assure une veille sur toutes les opportunités quelles que soient les thématiques dans le cadre des appels à projets. Il est à même de vous orienter vers ceux correspondant à votre projet.

Exemples : les appels à projet Effinergie et Bâtiment Basse Consommation lancés annuellement par L'Ademe et La Région, les appels à projets de la Fondation de France...

Informations complémentaires :
contact@terresromanes.fr

Les programmes de coopération transfrontalière

Ils se scindent en deux :

1. Le fond commun de coopération sur l'espace catalan transfrontalier.

Initiative commune du Conseil Général des Pyrénées Orientales et de la Generalitat de Catalunya, il se résume à un appel à projet annuel visant toutes les actions de petite taille qui encouragent le rapprochement et l'effacement des frontières autour de 6 thématiques phares : développement économique/emploi/formation, tourisme/valorisation du patrimoine culturel, protection de l'environnement, jeunesse/sport, médias/NTI, transports/mobilité.

Informations complémentaires :
 Conseil Général des Pyrénées Orientales 04 68 85 85 85

2. Le programme opérationnel de coopération territoriale (Interreg).

Il concerne des projets de coopération transfrontalière conséquents mobilisant plusieurs partenaires de part et d'autre de la frontière.

Il vise à :

- valoriser les complémentarités dans différents domaines (développement économique, formation professionnelle, recherche et développement)
- valoriser les patrimoines naturels et culturels dans une logique durable ;
- améliorer la qualité de vie des populations à travers des stratégies communes de structuration territoriale et de développement durable.

Informations complémentaires :
www.poctefa.eu

Mais aussi

A chaque projet correspond un financement tel que le FISAC pour des projets ayant trait au commerce, L'ADEME pour l'énergie, la DIREN pour l'espace nature, L'ANAH pour l'habitat, la DRAC pour la culture et le patrimoine...